**Exercice supplémentaire** / journal marchandises et TVA / **RAPO**

*Journalisez les écritures suivantes dans l’entreprise Rapid’eau, un plombier en raison individuelle assujetti à la TVA actif à Genève, notamment dans le quartier des Charmilles, depuis 1985.   
Durée indicative : 100 minutes*

1. Le 4 janvier 2018, Ricardo fonde la société Rapid’eau avec CHF 45’000.- qu’il place sur un compte courant bancaire au nom de l’entreprise.
2. Ricardo achète un véhicule à crédit, au prix catalogue de CHF 25’000.- TTC (TVA à 7.7%). Le vendeur accorde un rabais de 15%, pour soutenir Ricardo dans sa nouvelle activité.
3. Ricardo achète de la marchandise à un fournisseur étranger, pour EUR 9’000.-, le taux de la banque est de 1.20 - 1.22. Il y a lieu d’ajouter CHF 800.- HT de frais de transports (TVA 7.7%)
4. La TVA de 7.7% est payée à la douane en espèces (voir n°3) au taux de 1.25. S’y ajoutent CHF 90.- de frais administratif de dédouanement, non-soumis à TVA.
5. Les premiers clients se manifestent : Ricardo fait une vente de CHF 8’000.- prix catalogue HT (TVA à 7.7%) en espèces, pour montrer sa joie, Ricardo accord un rabais de 5% et un escompte de 2%.
6. Des clients achètent des marchandises en bénéficiant d’un rabais de 20%. Ils paient 34’000.- TTC (TVA à 7.7%) par virement bancaire.
7. Ricardo paie le véhicule (n° 2) par virement bancaire en bénéficiant d’un escompte de 3%
8. Ricardo paie la marchandise (n°3) par virement bancaire. Les taux du jour sont 1.18 - 1.22
9. Ricardo récupère le 17 avril l’intérêt d’un placement effectué le 15 mars. 100’000.- avaient été placés à 2 ¼ %.
10. Ricardo paie à un ami le 20 avril un intérêt de 3% sur le prêt qui lui a été consenti : 40’000.- ont été prêtés le 15 décembre dernier. Ricardo en profite pour rembourser le quart du prêt.
11. Nous revendons à crédit une marchandise achetée CHF 10’000.- ht (TVA à 7.7%) avec une marge de 25%.
12. Un client mécontent vient nous ramener une marchandise achetée le mois dernier CHF 5’400 TTC (TVA à 7.7%). Nous lui remboursons en espèces CHF 5’200. La différence représente une remise dont le client avait bénéficié.
13. Nous achetons de la marchandise à l’étranger, pour EUR 45’000.- au taux de 1.19 - 1.24. Il y a lieu de prendre en compte des frais de transports, réglés immédiatement au transporteur suisse, pour CHF 900.-, HT (TVA à 7.7%).
14. Un client nous achète des marchandises pour CHF 112’000.- HT, TVA à 7.7%. Nous lui spécifions les conditions suivantes : 3% d’escompte à 10 jours.
15. Nous vendons de la marchandise à un client régulier pour CHF 84’000.- TTC, prix catalogue. Ce client bénéficie d’un rabais de 10% sur la marchandise et nous prenons à notre charge les frais de transports de la marchandise, pour CHF 4’000.-, HT, TVA à 7.7%.
16. Nous recevons la facture de la douane, concernant l’achat (numéro 13). le taux de référence est de 1.122 et il faut prendre en compte 450.- de frais administratifs.
17. Le client (numéro 15) paie la marchandise par virement bancaire, en bénéficiant d’un escompte de 10% car nous le trouvons sympathique.
18. Nous payons la marchandise achetée au numéro 13 par virement postal, en bénéficiant d’un escompte de 4%. Les taux de change sont de 1.18 – 1.24.
19. Nous vendons de la marchandise à crédit à un client péruvien résident à Genève pour CHF 4’000.- (montant sans TVA, taxé à 7.7%). Tenir compte de la TVA s’il y a lieu.
20. Nous recevons aujourd’hui une facture de notre opérateur téléphonique, pour CHF 432, TVA comprise (7.7%)
21. Nous réglons la facture (voir numéro 20) par virement bancaire.
22. Nous achetons une machine pour CHF 4’500.-, et payons en plus des frais de transports de CHF 800. Les montants sont donnés hors taxes, soumis au taux de 7.7%.
23. Notre fournisseur Francis nous livre de la marchandise, pour CHF 6’000.- (prix catalogue, TTC). Comme nous sommes un de ses clients réguliers, nous bénéficions d’un rabais de 5% sur l’ensemble des prestations. Nous paierons ultérieurement.
24. Nous vendons à Joséphine le 17 avril du matériel de plomberie (considéré comme marchandises), pour un total de CHF 5’900.- hors taxes, TVA à 7.7%. Joséphine obtient un rabais de 12%. La facture est prévue « nette à 30 jours » ou « avec 2% d’escompte si payé dans les 15 jours ».
25. Joséphine paie un quart de la marchandise après 10 jours, par virement bancaire.
26. Francis (num. 23) est d’accord avec notre plainte sur la mauvaise qualité du matériel livré. Nous obtenons une remise de 10% sur le solde dû.
27. Charles, un de nos fournisseurs étranger, nous envoie pour EUR 30’000 de marchandises, au taux de 1.24.
28. Nous recevons la facture de la douane concernant notre achat de marchandise (voir numéro 27). Le taux retenu est de 1.23 et il y a lieu de prendre en compte CHF 145.- de charges de dédouanement.
29. Joséphine paie en espèces le solde de sa créance 20 jours après l’achat, avec un éventuel escompte. (voir 24)
30. Nous réglons un fournisseur étranger qui nous avait envoyé de la marchandise pour EUR 45’000.- au taux de 1.22. La facture était, à notre demande, libellée en francs suisses. Aujourd’hui le taux de change est de 1.24. La TVA avait été facturée par la douane au moment de la comptabilisation.
31. Nous réglons la machine par virement bancaire (voir numéro 22) en bénéficiant d’un escompte de 3%.
32. Durant l’année, notre stock est passé de CHF 134’600.- à CHF 142’000.-